



## DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - COVID-19

Afin de soutenir les associations et leur engagement dans l'animation de la ville, la commune de Prévessin-Moëns, met en place une aide exceptionnelle **prenant en compte les pertes de recettes liées aux évènements qui auraient dû être réalisés sur la Commune et annulés** du fait de la crise sanitaire.

- **Quel est l'objectif ?**

L'objectif est de soutenir l'engagement des bénévoles dans un esprit de solidarité et ce afin de préserver le tissu associatif de la commune et leur implication dans la réalisation de projets à rayonnement communal.

- **Pour quel type de projet ?**

Cette aide concerne les événements annulés par la Commune de Prévessin-Moëns, dans le contexte particulier du COVID-19, à savoir ceux programmés et inscrits au calendrier des manifestations culturelles, sociales, sportives de la commune :

- pour la période du 12 mars 2020 (début de l'état d'urgence sanitaire selon la loi n° 2020-29 du 23 mars 2020.) jusqu'au 31 août 2020 ;
- et non pas ceux faisant l'objet d'un report à une date ultérieure ;
- ni ceux en cours de réflexion.

Cette aide concerne également les associations de la commune dont la pérennité de l'activité est remise en question suite à cette période de crise sanitaire.

- **Quelle est la nature de l'aide ?**

Cette aide exceptionnelle, ne peut être attribuée qu'une seule fois par association.

Elle sera versée en une fois, dès notification, après le vote d'attribution de la subvention en Conseil Municipal.

L'existence de réserves financières sera prise en compte dans le montant attribué.

Les associations qui seront bénéficiaires de cette aide doivent s'engager à maintenir leur implication dans la réalisation d'événements tels qu'initialement prévu.

- **Dans quel délai ?**

Ce dispositif de demande de subvention exceptionnelle est mis en place pour une durée déterminée, qui s'achèvera au **31/08/2020** (date de remise du dossier faisant foi).

- **Quelles sont les modalités ?**

La demande d'aide exceptionnelle devra se faire uniquement en ligne, sur le site de la commune, [www.prevessin-moens.fr](http://www.prevessin-moens.fr), en remplissant le dossier associé.



---

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - COVID-19**

**I – INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR**

- **Vous êtes un(e) :**

- Association sportive
- Association culturelle
- Association sociale
- Sou des Ecoles

**Nom de l'association :** .....

**Nom du Président(e) :** .....

**Adresse de l'association :** .....

- **Vous deviez participer à un événement sur la commune :**

**Prévu le :** .....

**Nom de l'événement :** .....

**Présentation de votre fonctionnement / organisation pour cet événement :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



- **Conséquences liées à l'annulation de cet évènement sur un plan financier, en termes d'activités ou de projets, de pérennité de la structure :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Conséquences de cette période en terme de pérennité de la structure :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



- **Quelles actions proposez-vous de mener afin de limiter ces impacts financiers ? :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J'atteste, sur l'honneur, l'exactitude de ces informations.

A .....

Le .....

Signature



## **II - PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER**

### ***TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ***

- Relevé d'identité bancaire ;
- Compte d'exploitation de l'exercice 2019 ;
- Compte rendu de la dernière Assemblée Générale ;
- Copie du Solde de tout compte ;
- Budget prévisionnel 2020 ;
- Récépissé de déclaration à la Préfecture ;
- Copie du Journal Officiel ;
- Statuts de l'association.

## **III - DOSSIER À ENVOYER**

Par courrier ou par mail, **au plus tard le 31 AOUT 2020**, à l'adresse suivante :

Mairie de Prévessin-Moëns, 27 chemin de l'église, BP 69, 0120 Prévessin-Moëns

Ou par mail : [Partenariat-associations@prevessin-moens.fr](mailto:Partenariat-associations@prevessin-moens.fr)